



Donation d'usufruit ou donation temporaire....

Par **lamiche**, le 17/11/2012 à 17:47

Bonjour

Mon frère (75 ans) plus âgé que moi habite depuis peu un logement dont je suis propriétaire. Il ne paie pas de loyer, seulement le remboursement des charges. Sa retraite est toute petite et je n'ai pas spécialement besoin d'argent. Cette situation me paraît bancal parce que pas très nette vis à vis de l'Administration fiscale qui pourrait douter de l'exactitude de la situation. Pour faire court ne ferai-je pas mieux de lui céder l'usufruit ou un usufruit d'une dizaine d'années ???

Mes héritiers sont mes deux fils. Que deviendrait cet usufruit si je disparaissais avant mon frère ?
Le coût de la donation est elle onéreuse ???

Merci d'avance de m'aider à réfléchir à la situation
MH